



## DÉCISION N° 2024-041

### Convention Fonds publics & territoire

### « Aménagement d'une salle réservée aux jeunes de plus de 15 ans »

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-014 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire certaines attributions visées à l'article L.2122-22 du CGCT ;

**VU** la convention d'aide au fonctionnement « fonds publics & territoire » Jeunesse n° 202400234 de la caisse des Allocations Familiales, valorisant l'engagement et la participation des jeunes ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de valider ladite convention d'aide au fonctionnement avec la CAF qui définit les modalités de versement d'une subvention de 2 000€ dans le cadre du projet « Aménagement d'une salle réservée aux jeunes de plus de 15 ans » ;

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'aide au fonctionnement « fonds publics & territoire » n° 202400234 dans le cadre du projet « Aménagement d'une salle réservée aux jeunes plus de 15 ans » ;

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État, et au prestataire.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 8 juillet 2024

Le Maire

Gil

